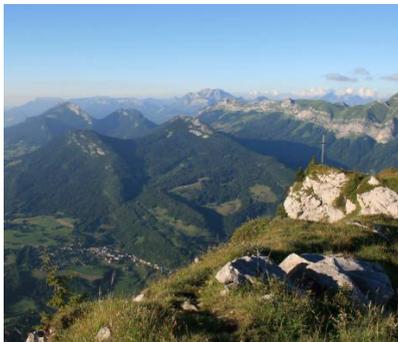


Une autre vie s'invente ici



LE PAYSAGE, OUTIL DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ?



© PNR Massif des Bauges



© A. Badrignans / FPNRF



© PNRHVC

Synthèse du webinaire du 17 octobre 2024

LE PAYSAGE, OUTIL DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ?

Mots clés : paysage, risques naturels, stratégies d'adaptation

89 participants en ligne

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEayZWWdIP4Z

FONDS DOCUMENTAIRE

- Concours national d'idées Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels (AMITER). [ICI](#)
- Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). [ICI](#)
- Diagnostic « climat-énergie » en vue du renouvellement de la Charte du Parc naturel régional du Queyras 2024-2039 - Risques naturels. [ICI](#)
- Dossier thématique : Prévention contre les dangers naturels : le Val Bregaglia mise sur ses atouts paysagers. [ICI](#)
- FIRE-RES Projet européen sur la résilience aux incendies : [ICI](#)
- Replay du webinaire : Incendies et aires protégées, quels positionnements et leviers d'action pour un gestionnaire ? [ICI](#)
- Expérimentation d'un nouveau mode de gestion du risque incendie dans les Alpilles [ICI](#)
- Vidéo Habiter les pyropaysages : manifeste pour un "jardinage territorial" : [ICI](#)

CONTACT :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire – nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr – 06.99.94.42.42

INTRODUCTION

Par **Éric Brua** directeur FPNRF

Ce webinaire est le 7^{ème} de l'année. De par son format, il répond à une demande des Parcs de s'orienter vers davantage d'échanges et de témoignages pratiques afin de « prendre le pouls du territoire ». Les chroniques juridiques et les histoires de territoire resteront toujours présentes pour introduire ces échanges.

La thématique du paysage comme outil de prévention des risques naturels est inédite dans ces webinaires. Elle fait écho aux dernières années de grands incendies mais aussi à l'actualité des fortes inondations en Ardèche.

Les mécanismes qui modifient nos paysages peuvent être brutaux comme pour les tempêtes en milieu forestier, mais aussi plus lents comme le recul du trait de côte. Certains Parcs sont des ambassadeurs de bonnes pratiques et beaucoup de partenaires travaillent avec eux sur ces sujets : le ministère, l'Inrae, l'OFB, l'Observatoire des risques naturels.

Des outils existent pour planifier les risques ainsi que des solutions techniques de prévention qui influent sur les paysages. Il faut maintenant se poser la question de l'articulation avec les Chartes de Parcs et les enjeux des territoires. Par exemple, depuis 2023, la prévention du risque incendie en forêt a été inscrite dans le code de l'environnement dans la logique d'une obligation de prise en compte dans les documents de gestion des aires protégées dont les Parcs font partie.

I. CHRONIQUE DES PARCS

Présentation de l'étude "Stratégie d'adaptation des Parcs naturels"

Par **Philippe Moutet** énergie, climat et architecture à la Fédération des Parcs.

Cette étude a été menée dans la seconde moitié de l'année 2024. Elle a recueilli les retours de 55 Parcs, ce qui permet d'avoir une vision représentative des territoires. Les territoires partagent des risques différents, qui s'accroissent et parfois apparaissent récemment, mais aucun d'entre eux n'est dispensé de cette problématique (2 communes sur 3 sont concernées par le risque naturel).

Cette étude fait ressortir la capacité des Parcs à animer et produire des outils pour traiter de l'adaptation aux risques climatiques (proximité avec les territoires, transversalité, lien avec la recherche, expérimentations et innovations, sensibilisation et innovation).

- **Une connaissance et une lisibilité nécessaires**

L'adaptation est ainsi présente dans toutes les Chartes de Parcs, cependant, il est nécessaire d'avancer sur la connaissance fine des enjeux dans les territoires afin de justifier une action forte auprès des populations. La lisibilité de la stratégie d'adaptation est un outil majeur. Or, tous les Parcs ne sont pas dotés d'un diagnostic de sensibilité et n'ont pas défini de stratégie de gestion du risque. La campagne actuelle de renouvellement des Chartes pourra être un levier d'amélioration.

- **Un besoin de transversalité**

Certains Parcs comme le Luberon ont créé des commissions internes et dédié une mission de coordination à temps plein sur ces questions. La transversalité du sujet rend nécessaire cette coordination et le partage entre les différents techniciens thématiques. Plusieurs démarches inter-Parcs ont de plus été mises en œuvre afin de mutualiser les moyens et d'avancer sur des questions précises, en plus des partenariats avec les différentes structures en charge de l'adaptation.

- **Renforcement des risques et nouvelles problématiques**

Avec le changement climatique, on observe une montée en puissance de certains risques comme les crues et les inondations, le risque incendie avec des problématiques qui dépassent la forêt, les mouvements des sols dus aux sécheresses (glissements de terrain, effondrement des bâtiments).

Le premier thème qui ressort de l'étude est celui de l'eau, dans ses excès (inondations, trait de côte) et dans ses manques (sécheresse).

- **Risques et paysage**

Le paysage évolue suite à des événements majeurs mais si le paysage est lié au territoire, alors il est possible d'imaginer un paysage de la gestion des risques, avec un effort de prospective et une anticipation des transformations souhaitées et souhaitables des paysages emblématiques du classement. Le paysage a donc un rôle à jouer dans les solutions déployées, en particulier pour accompagner les solutions fondées sur la nature. Pour cela, une acculturation des acteurs aux questions de paysage est nécessaire et les Parcs pourraient en être les porteurs.

Le cadre juridique de l'accès à la nature

Par maître Florian Ferjoux de Gossement avocats

En 2023 en Chartreuse, un propriétaire avait décidé de mettre fin à des passages de randonnées sur une superficie importante du massif. Cet exemple touche le paysage autant que le tourisme local porté par les Parcs.

Le droit d'accès à la nature découle de la liberté d'aller et venir, qui relève d'une liberté fondamentale (article L. 521-2 du code de justice) et constitutionnelle (Cons. const. 16 juin 1999, n°99-411 DC).

Dans certains endroits, il existe un droit de se promener matérialisé par :

- les servitudes littorales des chemins de ronde et les plages
- les chemins ruraux (souvent mal identifiés)
- les forêts soumises au régime forestier
- les servitudes de montagne (site d'alpinisme, d'escalade, de sports de nature et accès aux refuges).

Ce droit d'accès n'est cependant pas absolu et fait face au droit de propriété. La loi n°2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée, amène une pénalisation envers les personnes pénétrant sans autorisation dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui lorsque le caractère privé du lieu est matérialisé physiquement.

Suite à cette loi, un propriétaire détenant 750 hectares dans la réserve naturelle de Chartreuse a apposé des panneaux « propriété privée » afin de restreindre l'accès aux randonneurs. Cette action médiatisée a eu pour effet le dépôt d'une proposition de loi (novembre 2023) portant sur la dépénalisation de l'accès à la nature.

En France, l'accès à la nature est relativement restreint vis-à-vis de la propriété privée, contrairement aux pays nordiques. Il existe cependant des outils de conciliation comprenant des compensations financières de la part des collectivités :

- Convention entre le propriétaire et le Département
- Convention entre les collectivités territoriales et les propriétaires de bois, de parcs et d'espaces naturels pour l'exercice des sports de nature.

Finalement, le sujet d'accès à la nature est récurrent et relève d'un équilibre à trouver entre propriétaires, usagers et acteurs du territoire.

Histoire de Territoire

Par Marc Verdier Maître de conférences à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

La vallée de la Roya, commune de Saorge, et la tempête Alex (octobre 2020)

Historiquement et d'après les gravures du 17^{ème} siècle, le paysage est façonné par l'Homme avec des systèmes de terrasses qui organisent le paysage productif et la gestion de l'eau. Ces terrasses ont aujourd'hui été abandonnées. Or, après la tempête, la presse se saisit de ces structures paysagères pour questionner le maintien de ces paysages historiques et patrimoniaux qui produisent des valeurs sociales et culturelles, et leur rôle possible dans la résilience des territoires.

Le clos-masure, pays de Caux, Parc naturel régional des Boucles de la Seine

Le clos-masure est une structure paysagère formée de talus avec une double rangée de hêtres protégeant des vergers, une ferme, etc. Il s'insère dans un système de culture en haut des falaises, sous un climat difficile avec beaucoup de vent. Sur ce territoire, une démarche a été portée avec le mécénat des assureurs pour remettre en place ces systèmes paysagers, en constatant la multiplication des sinistres lors de leur disparition. La capacité à assurer les risques va devenir un enjeu majeur pour un certain nombre d'acteurs et les paysages peuvent constituer un levier pour y réfléchir.

Un détour par le système oasien, palmeraie de Ait Mansour, vallée d'Issy, Maroc

Le système oasien est un système d'habitat et de production complexe qui permet de fabriquer un climat propice à la vie. Elle représente la capacité du collectif humain à fabriquer un paysage vivable autour de différentes strates de végétation (culture au sol, fruitiers et palmeraie comme protection climatique), d'une gestion intelligente de l'eau (seguia en terre) et du concours des animaux. L'eau, la terre et le végétal forment ainsi l'habitabilité de ce système historique. Avec la mondialisation, ce système évolue avec l'exode rural et la perte des savoir-faire :

- Remplacement des seguias en terre par des canaux en béton, plus efficaces parce que moins poreux. Or, cette porosité de la terre permettait une humidité le long des canaux et la formation d'un cortège végétal associé, maîtrisé par les vieilles femmes et utilisé dans la pharmacopée notamment. Ce système était donc riche en biodiversité, diversifié en termes de productions, de savoir-faire, et impliquait une place sociale de la femme dans la communauté que ne permet plus les seguias en béton.
- Les barrages en béton ont remplacé les barrages en terres, fusibles qui absorbaient de l'énergie en cédant et limitaient les dégâts des crues en aval. Les barrages ne jouent plus ce rôle, ce qui engendre des dégâts importants et provoque des incendies à cause des palmiers arrachés par les crues, qui sèchent au soleil.

Comment la ressource rurale, dont le paysage est un élément intégrateur, est déconstruite pour être reconstruite avec modernité ? Quelles sont les conséquences pour la résilience des territoires face aux risques ?

II. DÉBATS ET PARTAGES DE PRATIQUES AUTOUR DE LA PROBLÉMATIQUE : PAYSAGES ET PRÉVENTION DES RISQUES

Présentation de la stratégie et des actions du Parc naturel régional des Alpilles sur les liens entre paysage et prévention du risque naturel

Par Anne-Catherine Privat-Madelin chargée de mission aménagement du territoire, urbanisme et paysage, et Jonathan Baudel chargé de mission forêt et gestion du risque incendie.

Le Parc des Alpilles, constitué de 17 communes dont 3 villes portes (Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau), se situe en région sud Provence-Alpes Côte d'Azur, au nord de la Camargue et à l'Ouest du Parc du Luberon. Il appartient au bassin méditerranéen, habitué aux extrêmes et qui sera certainement le plus touché par le changement climatique en France en termes notamment de hausses des températures, sécheresses et canicules. Le territoire est constitué d'un massif montagneux (environ 500m) et en grande partie forestier, au milieu de plaines agricoles irriguées par un réseau de canaux.

Création du Parc en réaction au risque incendie

Le Parc a été créé en 2007. En 1989, un feu de plus de 1 500 ha de forêt a été déclencheur de la volonté des communes de s'unir pour travailler ensemble. L'Union des maires, puis l'agence CIGALE devenue Syndicat mixte (1996) se sont mis en place pour travailler sur la Défense de la forêt française contre les incendies (DFCI), la sensibilisation des populations au risque incendie et le développement rural. Le « Grand feu » de 1999 a conduit les élus à développer ces actions en créant un Parc naturel régional. Aujourd'hui, l'adaptation au changement climatique est le fil rouge de la Charte de Parc qui souhaite passer d'une logique d'adaptation à une dynamique d'anticipation. Le Parc est ainsi vigilant concernant les documents d'urbanisme sur les zones à risque d'inondation et avec la mise en place de zones F1, aléas forts, pour le risque incendie, qui peut cependant remettre en cause l'installation d'agriculteurs.

La lutte contre ces grands incendies (« big fire »), qui se font plus fréquents, peut passer par plusieurs actions dans le Parc :

- Découpage du massif en plusieurs secteurs (approche, vulnérabilité, zones critiques)
- Mise en œuvre de coupures combustibles,
- Sylviculture plus intensive
- Amélioration des forêts communales (broyage des rémanents pour avoir une discontinuité horizontale ou verticale)
- Pastoralisme (diminuer la biomasse combustible sur certains sites) et agriculture (interface agricole-forestier)

Une fois la catastrophe passée, une action de restauration des terres incendiées (RTI) est mise en œuvre afin d'éviter le sur-risque naturel.

Directive paysagère

Cette directive de protection et de mise en valeur des paysages est permise par la Loi paysage de 1993. Elle permet de préserver durablement les structures paysagères emblématiques tout en réfléchissant à leur dynamique d'évolution. Elle est garante de l'âme du territoire et un document structurant pour le Parc. La directive paysagère des Alpilles a été travaillée et approuvée en même temps que la création du Parc. Elle concerne essentiellement les éléments linéaires (chemins d'eau, alignements d'arbres, haies brise vent, etc.). Malgré le risque que constitue le feu pour les paysages du territoire, elle ne se saisit pas de manière directe de la gestion du risque incendie.

Changement climatique et nouveaux risques

Le changement climatique implique de nouveaux risques comme la sécheresse qui impacte la santé des écosystèmes et en particulier les alignements d'arbres que la directive paysagère protège. Du fait de l'accroissement des maladies, des alignements sont abattus et la question des essences à replanter se pose en regard de l'impact paysager et des risques à venir. Le Parc continue à travailler avec des essences locales mais l'affaiblissement des arbres comme les chênes verts, face à la sécheresse, pose les limites d'une gestion en libre évolution. L'agriculture est aussi impactée par cette sécheresse de plus en plus fréquente car le territoire est dépendant de l'eau de la Durance. Les risques liés à l'eau concernent aussi les inondations et le ruissellement avec des événements extrêmes de plus en plus fréquents. La connaissance n'est pas suffisante sur la ressource en eau qui impacte beaucoup les paysages et, par extension, l'économie locale qu'il produit.

Évolution des missions et rôle du paysage dans l'adaptation aux risques

Au sein du Parc, la définition du paysage a évolué en y intégrant des dynamiques d'évolution. Le paysage des Alpilles n'est plus celui figé des cartes postales mais évolue en regard du changement climatique et des risques qui lui sont liés. La question de l'intégration paysagère dans les aménagements liés à la lutte contre le risque incendie évolue au sein des services.

- Le paysage est un révélateur et un conscientiseur au travers de l'observatoire photographique des paysages (50 séries sur le territoire depuis 2011), des effets du changement climatique (et de la sécheresse) et pour conserver la mémoire du risque, qui s'amenuise au bout de 3 ans.
- Le paysage est un outil de sensibilisation, d'acculturation et de mémoire du risque sur le territoire
- Le paysage tend à devenir un outil de prévention au travers d'un futur Plan de paysage.

Plan de Paysage

Le plan de paysage devra permettre de se représenter les potentiels paysages de demain au travers de représentations et de scénarii, pour se donner les moyens d'agir aujourd'hui. Le plan de paysage se ferait sur la base de quelques sites représentatifs (forestiers, agricoles, villageois, etc.) pour croiser les trajectoires paysagères liées au changement climatique avec les trajectoires sociétales (énergies, agri-voltaïsme, pression urbaine, etc.). L'enjeu serait d'accepter et d'accompagner l'évolution des paysages sur le temps long, pour aller vers des paysages choisis plutôt que subis, en coordination avec l'ensemble des acteurs. Pour cela, l'intégration du paysage dans l'ensemble des ouvrages de lutte contre les risques sera importante, comme les effets de la sécheresse et les aménagements (liés aux politiques publiques ou à des initiatives privées) pour tenter d'y faire face.

Risques incendies

Avec les sécheresses et les grands incendies, même les essences comme le Pin d'Alep, considéré comme une espèce résistante capable d'assurer un couvert forestier, ne se ressèment plus. Des programmes de comparaisons de différents cultivars et des essais sont en cours au Centre technologique et forestier de Catalogne. Les réflexions doivent se faire à l'échelle hyper-locale. En fonction de la fréquence et de l'intensité de l'incendie, les conséquences sur les sols et donc les banques de graines vont varier.

- Sur une fréquence courte, la forêt va laisser place à une garrigue car le sol sera abîmé.
- Sur une intensité trop forte, la dynamique végétale peut être rompue car toutes les espèces brûlent.

Les Parcs accompagnent un Label libre évolution et une gestion de forêts plus exploitées. La FPNRF se positionne sur une approche « boîte à outil » en considérant que les solutions ne sont pas uniques et qu'elles découlent d'une analyse fine des sites.

Dans le Périgord-Limousin, certains propriétaires forestiers prêtent des parcelles au Parc qui y expérimente diverses solutions possibles comme la diversification forestière, les manières de planter, etc. Le temps de l'expérimentation est cependant un temps long alors que celui du risque est un temps parfois court.

L'augmentation du risque incendie peut être liée à une utilisation de la forêt moins importante de la part des populations locales (abandon du pâturage, moins de ramassage du bois mort dans les forêts, etc.). Ramener de la sylviculture en forêt, autour d'une gestion durable et liée aux risques, ainsi que le pastoralisme, et l'agriculture, peuvent donc être intéressants pour lutter contre les incendies. La valorisation de la forêt via les filières courtes et le maintien des agriculteurs sur les sites forestiers stratégiques sont donc des éléments essentiels à discuter car ces acteurs sont eux aussi soumis aux risques.

Risques naturels dans le Parc du Queyras

Par Bérengère Charnay, chargée de mission risques naturels

Les sociétés montagnardes vivent avec le risque depuis des décennies. Le Parc porte donc des actions contre les risques naturels et en particulier les inondations. Le Parc travaille sur l'ensemble des composantes du risque (alerte, amélioration des connaissances, réduction de vulnérabilité). Il est en renouvellement de Charte avec un fil conducteur concernant l'adaptation aux risques climatiques.

- La compétence gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est portée par la communauté de communes mais le Parc a monté le programme d'action en privilégiant les actions à double entrée (inondation et préservation de la nature). Les solutions fondées sur la nature (SFN), sont donc aujourd'hui mises en œuvre (élargissement de lits de rivières, de tirant d'air sous les ponts). L'enjeu réside dans la gestion du transport solide dû aux crues.
- Avec pour référence la crue de référence de 1957 qui a engravé les fonds de vallées, le Parc a réalisé un guide de réduction de vulnérabilité de l'habitat car les villages de montagne sont souvent construits sur les cônes de déjection des torrents.
- Gestion intégrée des risques naturels (GIRN)

Gestion de crue et des sols dans le Parc de la Forêt d'Orient

Par Antoine Roland, chargé de mission paysage - urbanisme

Une partie du territoire du Parc se trouve dans une cuvette argileuse où traditionnellement les ordres religieux creusaient des étangs afin de maintenir l'eau sur le territoire.

- En 1910, une crue de la Seine a inondé Paris pendant plusieurs semaines. A partir de là, des réflexions sont menées pour savoir comment gérer ce risque et donc les flux de la Seine. Dans les années 1960, un lac réservoir de plus de 2000 ha (Lac d'Orient) est créé sur la Seine via la construction de digues et le report des activités humaines, avec pour objectif d'écrêter les crues. Ce lac est concerné par la Loi littoral. Il accumule de l'eau entre décembre et juin (maximum de capacité de rétention d'eau). Pendant l'été, l'eau est restituée dans le cours de la Seine. Ce lac permet à la Seine d'avoir un débit régulier. Trois lacs sont ainsi créés sur le Parc, le lac d'Orient sur la Seine et les lacs du Temple et Amance sur l'Aube, affluent de la Seine. Ils font partie d'un ensemble de 5 lacs qui participent à la gestion du débit de la Seine. L'ensemble de ces lacs ainsi que les canaux autour sont gérés par un syndicat mixte dédié : l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB Seine Grands Lacs). Le Parc est cependant un partenaire essentiel concernant la gestion des milieux naturels et des paysages autour de ces ouvrages.
- Phénomène de retrait et de gonflement des argiles qui implique des risques. Le Parc intervient sur la sensibilisation. Il met en avant le rôle à jouer par l'architecture avec en particulier la mise en valeur de l'architecture traditionnelle en colombage avec de la terre crue ou cuite. Les matériaux et les pratiques du territoire sont adaptés à ces risques car ils sont capables de bouger selon les mouvements du sol.

Risques incendies et trait de côte dans le Parc d'Armorique

Par Lise Vauvert, chargée de mission paysage

Le Parc est soumis à différents risques :

- Le risque incendie sur les espaces de landes, lié à des épisodes de sécheresse et de forte chaleur. Cette prise de conscience a conduit à la mise en place d'un observatoire photographique sur le suivi post incendie. Cet observatoire a permis de suivre l'évolution des paysages et la reprise de la végétation sur un pas de temps très court (toutes les deux semaines la première année, puis tous les 6 mois / 1an). L'enjeu était ici de garder une trace et une mémoire des événements et de croiser les données avec celles de biodiversité. Le Parc (en révision de Charte) souhaite développer ces observatoires photographiques liés à des événements particuliers.
- Sur la côte : risque de submersion et érosion sur le trait de côte. Ces deux risques sont identifiés sur le nouveau plan de Parc. Le pays de Brest est le plus touché par ces risques, différents travaux sont donc mis en œuvre avec un suivi du Parc. Des expérimentations sont envisagées concernant les interfaces terre-mer qui sont amenées à évoluer.

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :

Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF

Synthèse :

Estelle Carlier, paysagiste-conceptrice.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris

Tél 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  @FederationPNR

